



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

**Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement*
2025-573 – Modifiant le règlement de
*lotissement 90-257***

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 12 janvier 2026, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2025-573 – Modifiant le règlement de lotissement 90-257.

Ce règlement vise à apporter des précisions sur quels types d'opération cadastrale qui ne sont pas assujettis à la condition d'adjacence à un chemin conforme ou à des frais pour fins de parc.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 11 février 2026.



MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier